Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260528-2026_04_30-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LANESTER DU JEUDI 28 MAI 2026

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de LORIENT

COMMUNE DE LANESTER

Objet de la délibération
CONSERVATOIRE DANSE MUSIQUE THEATRE ET ATELIER MUNICIPAL D'ARTS PLASTIQUES – TARIFS 2026/2027

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du jeudi 28 mai 2026

Nbre d'élus en exercice : 35

Nbre d'élus présents : 34

Présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Maire

Présents :
M. JESTIN, Mme DUMONT, M. KIEN, Mme LE MOËL RAFLIK, M. JUMEAU, Mme KERARON, M. FOSSÉ, Mme LE HENO, M. LE GUENNEC, Mme LE BOËDEC, Mme LE GAL, Mme AMEUR DIAB, M. LE HEN, Mme LANCELOT, M. LE NY, M. COQUELIN, M. MARTINEAU-MARCENY, Mme BUSSENEAU, Mme PLESTAN, Mme LE HUEC, Mme LOPEZ-LE GOFF, Mme SORET-CELLE, M. GONTIER, Mme DUIC, M. BERTHET, M. DELLA, M. GARNIER, M. CABON, M. HEMON, M. FUCHS, M. HENAFF, Mme LE COZ, Mme COHO

Absents excusés :
M. KIEN donne pouvoir à Mme LE GAL jusque 18h36
Mme PEYRE donne pouvoir à M. CARRERIC
Mme LOPEZ-LE GOFF arrive à 18h12

Mme DUMONT est élue secrétaire de séance pour la présente session.

Rapport de M. GONTIER

Il est proposé au Conseil Municipal d'examiner les tarifs de l'Atelier Municipal d'Arts Plastiques et du Conservatoire Danse Musique Théâtre pour l'année 2026-2027, avec une augmentation des tarifs de 2025-2026 de 1% conformément aux orientations budgétaires 2026.

Les recettes seront enregistrées au code nature 7062 fonction 311 du Budget de la Ville.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260528-2026_04_30-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LANESTER DU JEUDI 28 MAI 2026

1) TARIFS & LOCATIONS D'INSTRUMENTS

Pour l'année scolaire 2026-2027 du Conservatoire et la location des instruments, les tarifs sont détaillés dans l'annexe jointe. Il est proposé d'appliquer la hausse de 1% prévue aux orientations budgétaires 2026.

2) SORTIE PEDAGOGIQUE

Le conservatoire de Lanester favorise l'accompagnement au spectacle des élèves en organisant des sorties pédagogiques.
Pour l'année scolaire 2026-2027, il est proposé de maintenir à **5 €** la participation par élève et par sortie.

3) VACATION DE JURY D'EXAMEN

Des professeurs et directeurs de conservatoires de Danse Musique Théâtre participent au jury pour les examens du conservatoire.
Pour 2026-2027, il est proposé de maintenir la vacation d'examen au montant 2016, soit **55.30 €.**
Les frais de déplacement sont remboursés sur la base des taux des indemnités kilométriques suivant l'arrêté en vigueur.
Cette dépense sera imputée au code nature 6251 fonction 311 du Budget de la Ville.

4) PARTICIPATION AUX SPECTACLES CHOREGRAPHIQUES

Pour l'année 2026-2027, il est proposé de maintenir la participation des familles, aux frais d'organisation des galas comme suit ;

CATEGORIES	PARTICIPATION
PLEIN TARIF (+18 ans)	**5 €**
TARIF REDUIT (de 12 à 18 ans)	**3 €**
EXONERE (-12 ans)	**0 €**

ATELIER MUNICIPAL D'ARTS PLASTIQUES

S'agissant des tarifs de l'Atelier Municipal d'Arts Plastiques, pour l'année scolaire 2026-2027, il est proposé d'augmenter les tarifs 2025-2026 de 1% conformément aux orientations budgétaires 2026.

	LANESTER		EXTERIEUR	
	2025/2026	**2026/2027**	2025/2026	**2026/2027**
ADULTE (Minimum)	50,27 €	**50,77 €**		
ADULTE (Maximum)	211,08 €	**213,19 €**	424,42 €	**428,66 €**
ENFANTS (éveil 4-5 ans)	37,69 €	**38,07 €**	339,54 €	**342,94 €**
ENFANTS (Minimum)	42,64 €	**43,07 €**		
ENFANTS (Maximum)	167,73 €	**169,41 €**	339,54 €	**342,94 €**

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260528-2026_04_30-DE

STAGE ADULTE VACANCES	96,94 €	**97,91 €**	193,84 €	**195,78 €**

A ce tarif d'inscription s'ajoute une **participation des usagers à l'acquisition des fournitures** dans la limite annuelle **de 20€ maximum** assise sur le quotient familial des usagers associé à un **taux d'effort de 0,017**.

Cours à destination des personnes en situation de handicap :
Un cours de 10 places à destination des personnes en situation de handicap (déficientes) a été ouvert à l'Atelier Municipal d'Arts Plastiques à la rentrée de septembre 2024.

Pour ce cours il est appliqué la tarification de droit commun des adultes assise sur le quotient familial, complété par un tarif annuel spécifique pour les adhésions des usagers dont le coût est directement pris en charge par des institutions spécialisées. Le tarif proposé pour 2026-2027 est donc de 185,13 € (175,13 € + 10 € de forfait fournitures).

REGLES COMMUNES AUX DEUX SERVICES MUNICIPAUX CONCERNANT LA FACTURATION :

1. **Le calendrier de facturation des activités**

 - ✓ Facturation dès début décembre des activités pratiquées
 - ✓ Possibilité d'un paiement en deux échéances égales (janvier et mars)
 - ✓ Le tarif Lanestérien est réservé aux usagers domiciliés à Lanester au moment de la facturation.

2. **Abandon de cours**

- ✓ 3 cours d'essai (présence effective) sont octroyés par année scolaire avant validation définitive de l'inscription (3 cours pour l'AMAP et 3 semaines pour le conservatoire). Les cours d'essai peuvent intervenir en cours d'année en cas d'inscription tardive.
- ✓ Les seules dérogations à ces principes figurent ci-dessous. Elles obéissent alors au principe du « tout trimestre commencé est dû ».

A titre dérogatoire la facturation du service peut être revue à la baisse en raison d'un arrêt définitif de la pratique culturelle en cours d'année scolaire, dans les seuls cas suivants :

1. SANTE : sur présentation d'un certificat médical spécifique à la pratique et d'un minimum de 2 mois (soit 8 semaines)

2. CHANGEMENT SITUATION FAMILIALE (déménagement, mutation, séparation familiale): sur présentation d'un justificatif de changement de situation emportant un changement de résidence à plus de 40km de Lanester.

3. PROBLEME DU FAIT DE LA STRUCTURE : Facturation réduite de 10% en cas d'absence d'un enseignant au minimum pendant 4 semaines et non remplacé. Si fermeture de la structure au-delà d'un mois, une évaluation spécifique sera établie par le Conseil Municipal (ex covid19).

Pour les 2 premiers cas d'ouverture à réduction le principe de « tout trimestre commencé est dû » s'applique.

3. **Abattements :** sont exclus du champ des abattements la location d'instrument, les cours d'éveil musique et danse, le parcours de barre à terre, les pratiques collectives, la formation musicale, les stages, les galas, les spectacles et les sorties pédagogiques. Le tarif le plus élevé est celui

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260528-2026_04_30-DE

retenu en premier et ne peut donc faire l'objet d'aucun abattement. Les abattements concernent les activités proposées par le conservatoire et celle proposées par l'Atelier Municipal d'Arts Plastiques.

- ✓ Abattement de 50% pour les Lanestériens qui pratiquent plusieurs disciplines ou pour plusieurs inscriptions au sein d'une même famille Lanestérienne.

- ✓ L'abattement de 50% consenti à une personne extérieure inscrite dans plusieurs disciplines est maintenu. Celui consenti à partir de la deuxième personne d'une même famille extérieure inscrite est supprimé.

Vu l'avis favorable des membres de la Commission Vie Culturelle réunie le 19 mai 2026,

Considérant les orientations budgétaires 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article unique : VALIDE les tarifs de l'Atelier Municipal d'Arts Plastiques et du Conservatoire Danse, Musique, Théâtre pour l'année scolaire 2026 – 2027 tels qu'énoncés ci-dessus et en annexe.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gilles CARRERIC

Le Maire de LANESTER, Gilles CARRERIC
Atteste sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération du Conseil Municipal

MAIRIE DE LANESTER ★ 56 (MORBIHAN) ★

MAIRIE DE LANESTER ★ 56 (MORBIHAN) ★